

Résultats des Votes de l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires Réunies le 22 mai 2025

Daix (France), New York City (New York, Etats-Unis), le 23 mai 2025 – Inventiva (Euronext Paris et NASDAQ : IVA) (« Inventiva » ou la « Société »), société biopharmaceutique spécialisée dans le développement de thérapies orales pour le traitement de la stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique (« MASH »), annonce les résultats des votes de son Assemblée Générale Mixte.

L'Assemblée Générale Mixte s'est tenue le jeudi 22 mai 2025 à 9 heures à l'Hôtel Villa M – 24-30 Bd Pasteur - 75015 Paris, France, sous la présidence de Monsieur Frédéric Cren, Directeur Général et cofondateur d'Inventiva.

Monsieur Frédéric Cren a procédé aux formalités d'usage d'ouverture de la séance, notamment à la constitution du Bureau en désignant Monsieur Pierre Broqua et Monsieur Jean Volatier, en qualité de scrutateurs, ainsi que Monsieur Eric Duranson, en qualité de secrétaire de l'Assemblée générale.

Toutes les résolutions soumises au vote ont été adoptées par ses actionnaires, à l'exception de la 33^e résolution qui avait fait l'objet d'une recommandation défavorable du Conseil d'Administration. La 33^e résolution aurait donné compétence au Conseil d'Administration de décider d'augmentations de capital social réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise à instituer par la Société.

En application de l'article R. 22-10-14 IV du Code de commerce, l'Assemblée Générale Mixte a notamment approuvé, sans modification, la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que présentée dans le Document d'Enregistrement Universel 2024 (Partie 3.5.1, pages 144 et suivantes).

Les informations relatives au résultat des votes sont présentées ci-dessous :

- Nombre total d'actions : 139 151 274
- Nombre total d'actions ayant le droit de participer au vote : 139 083 585

	Partie ordinaire			Partie extraordinaire		
	Actionnaires	Actions	Voix	Actionnaires	Actions	Voix
Actionnaires présents	0	0	0	0	0	0
Pouvoir à des tiers	1	5 000	5 000	1	5 000	5 000
Pouvoir au Président	144	3 063 802	3 140 709	144	3 063 802	3 140 709
Votes par correspondance	100	87 704 090	99 839 248	100	87 704 090	99 839 248
TOTAL	245	90 772 892	102 984 957	245	90 772 892	102 984 957
Quorum	65,264 %			65,264 %		

RESULTATS DU SCRUTIN Résolutions Ordinaires

Résolution	Résultat	Pour		Contre		Abstention		Total des voix prises en compte	Actions représentées par les voix exprimées	Proportion du capital social représenté par les voix exprimées	Voix hors vote	Voix nulles	Quorum
		Votes	%	Votes	%	Votes	%						
1	Adoptée	102 940 935	99,98 %	17 483	0,02 %	26 539	-	102 958 418	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264%
2	Adoptée	102 940 935	99,98 %	17 483	0,02 %	26 539	-	102 958 418	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264%
3	Adoptée	102 940 635	99,98 %	17 583	0,02 %	26 739	-	102 958 218	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264%
4	Adoptée	102 941 142	99,98 %	18 141	0,02 %	25 674	-	102 959 283	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264%
5	Adoptée	102 933 273	99,98 %	23 757	0,02 %	27 927	-	102 957 030	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264%
6	Adoptée	102 933 150	99,98 %	23 420	0,02 %	28 387	-	102 956 570	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264%
7	Adoptée	95 168 745	99,98 %	22 646	0,02 %	28 566	-	95 191 391	86 890 392	62,443 %	7 765 000	0	65,264%
8	Adoptée	102 932 220	99,98 %	23 860	0,02 %	28 877	-	102 956 080	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264%
9	Adoptée	102 933 523	99,98 %	22 306	0,02 %	29 128	-	102 955 829	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264%
10	Adoptée	101 280 570	98,35 %	1 698 856	1,65 %	5 531	-	102 979 426	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264%
11	Adoptée	101 279 833	98,35 %	1 700 293	1,65 %	4 831	-	102 980 126	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264%
12	Adoptée	101 279 983	98,35 %	1 700 543	1,65 %	4 431	-	102 980 526	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264%
13	Adoptée	102 410 848	99,45 %	569 739	0,55 %	4 370	-	102 980 587	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264%
14	Adoptée	101 280 780	98,35 %	1 699 746	1,65 %	4 431	-	102 980 526	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264%
15	Adoptée	101 280 580	98,35 %	1 700 346	1,65 %	4 031	-	102 980 926	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264%

RESULTATS DU SCRUTIN Résolutions Ordinaires

Résolution	Résultat	Pour		Contre		Abstention		Total des voix prises en compte	Actions représentées par les voix exprimées	Proportion du capital social représenté par les voix exprimées	Voix hors vote	Voix nulles	Quorum
		Votes	%	Votes	%	Votes	%						
16	Adoptée	101 280 180	98,35 %	1 700 371	1,65 %	4 406	-	102 980 551	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264%
17	Adoptée	101 280 508	98,35 %	1 699 895	1,65 %	4 554	-	102 980 403	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264%
18	Adoptée	102 927 080	99,95 %	53 097	0,05 %	4 780	-	102 980 177	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264%
19	Adoptée	102 935 477	99,98 %	21 611	0,02 %	27 869	-	102 957 088	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264%
20	Adoptée	102 932 712	99,97 %	33 825	0,03 %	18 420	-	102 966 537	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264%
21	Adoptée	100 454 230	99,45 %	552 543	0,55 %	1 978 184	-	101 006 773	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264%
22	Adoptée	101 698 834	98,78 %	1 259 715	1,22 %	26 408	-	102 958 549	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264%
37	Adoptée	102 932 921	99,98 %	24 464	0,02 %	27 572	-	102 957 385	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264%

RESULTATS DU SCRUTIN Résolutions Extraordinaires

Résolution	Résultat	Pour		Contre		Abstention		Total des voix prises en compte	Actions représentées par les voix exprimées	Proportion du capital social représenté par les voix exprimées	Voix hors vote	Voix nulles	Quorum
		Votes	%	Votes	%	Votes	%						
23	Adoptée	102 796 554	99,84 %	162 692	0,16 %	25 711	-	102 959 246	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264%
24	Adoptée	102 372 940	99,43 %	586 543	0,57 %	25 474	-	102 959 483	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264 %
25	Adoptée	102 364 974	99,42 %	593 540	0,58 %	26 443	-	102 958 514	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264 %
26	Adoptée	102 364 002	99,42 %	594 512	0,58 %	26 443	-	102 958 514	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264 %
27	Adoptée	102 363 949	99,42 %	594 540	0,58 %	26 468	-	102 958 489	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264 %
28	Adoptée	102 365 102	99,42 %	593 422	0,58 %	26 433	-	102 958 524	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264 %
29	Adoptée	102 362 834	99,42 %	593 927	0,58 %	28 196	-	102 956 761	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264 %
30	Adoptée	102 364 215	99,42 %	592 660	0,58 %	28 082	-	102 956 875	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264 %
31	Adoptée	102 364 494	99,42 %	592 369	0,58 %	28 094	-	102 956 863	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264 %
32	Adoptée	102 366 398	99,43 %	590 377	0,57 %	28 182	-	102 956 775	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264 %
33	Rejetée	9 113 224	9,42 %	87 583 845	90,58 %	6 287 888	-	96 697 069	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264 %
34	Adoptée	102 907 976	99,94 %	62 186	0,06 %	14 795	-	102 970 162	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264 %
35	Adoptée	102 903 361	99,95 %	54 858	0,05 %	26 738	-	102 958 219	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264 %
36	Adoptée	102 936 576	99,98 %	22 843	0,02 %	25 538	-	102 959 419	90 772 892	65,233 %	0	0	65,264 %

À propos d'Inventiva

Inventiva est une société biopharmaceutique spécialisée dans la recherche et développement de petites molécules administrées par voie orale pour le traitement de patients atteints de la MASH et d'autres maladies avec des besoins médicaux non satisfaits significatifs. La Société évalue actuellement le Lanifibranor dans le cadre de l'étude clinique pivot de Phase 3 pour le traitement de patients adultes atteints de la MASH, une maladie hépatique chronique courante et progressive.

Inventiva est une société cotée sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext Paris (symbole : IVA - ISIN : FR0013233012) et sur le marché Nasdaq Global Market aux Etats-Unis (symbole : IVA). www.inventivapharma.com

Contacts

Inventiva

Pascaline Clerc
EVP, Strategy and Corporate Affairs
media@inventivapharma.com
+1 202 499 8937

Brunswick Group

Tristan Roquet Montegon /
Aude Lepreux /
Julia Cailleteau
Relations media
inventiva@brunswickgroup.com
+33 1 53 96 83 83

ICR Healthcare

Patricia L. Bank
Relations investisseurs
patti.bank@icrhealthcare.com
+1 415 513 1284

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives au sens des dispositions de "safe-harbor" du Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Toutes les déclarations, autres que les déclarations de faits historiques, incluses dans ce communiqué de presse sont des déclarations prévisionnelles. Ces déclarations comprennent, sans s'y limiter, des prévisions et des estimations concernant les ressources de trésorerie d'Inventiva, les prévisions et les estimations concernant l'essai clinique de phase 3 NATIV3 en cours du lanifibranor dans la MASH, y compris la durée, le calendrier et les coûts, et les résultats et le calendrier de cet essai, ainsi que les questions réglementaires qui s'y rapportent, les communiqués et les publications sur les données des essais cliniques, les bénéfices thérapeutiques potentiels du lanifibranor, et les activités futures, les attentes, les plans, la croissance et les perspectives d'Inventiva, et l'absence d'événements défavorables significatifs. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que, sans limitation, "croire", "anticiper", "s'attendre à", "avoir l'intention", "planifier", "chercher", "estimer", "peut", "sera", "pourrait", "devrait", "conçu", "espérer", "cible", "potentiel", "opportunité", "possible", "viser", et "continuer" et d'autres expressions similaires. Ces déclarations ne sont pas des faits historiques, mais plutôt des déclarations d'attentes futures et d'autres déclarations prospectives basées sur les convictions de la direction. Ces déclarations reflètent les opinions et les hypothèses qui prévalent à la date des déclarations et impliquent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient entraîner une différence matérielle entre les résultats futurs, les performances ou les événements futurs et ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations. Les événements réels sont difficiles à prévoir et peuvent dépendre de facteurs qui échappent au contrôle d'Inventiva. Il n'y a aucune garantie, en ce qui concerne les produits candidats, que les résultats des essais cliniques seront disponibles dans les délais prévus, que les essais cliniques futurs seront lancés comme prévu, que les produits candidats recevront les autorisations réglementaires nécessaires, ou que les étapes prévues par Inventiva ou ses partenaires seront atteintes dans les délais prévus, ou même qu'elles le seront. Les résultats futurs peuvent s'avérer matériellement différents des résultats, performances ou réalisations futurs anticipés exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, prévisions et estimations en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris le fait que la recommandation du DMC ne préjuge pas d'une éventuelle autorisation de mise sur le marché, qu'Inventiva ne peut pas fournir d'assurance sur les impacts du Suspected Unexpected Serious Adverse Reaction (SUSAR) sur le

recrutement ou l'impact final sur les résultats ou le calendrier de l'essai NATiv3 ou les questions réglementaires qui s'y rapportent, Inventiva est une société en phase clinique qui n'a pas de produits approuvés et n'a pas de revenus historiques, Inventiva a subi des pertes importantes depuis sa création, Inventiva n'a jamais généré de revenus à partir de la vente de produits, Inventiva aura besoin de capitaux supplémentaires pour financer ses opérations, en l'absence desquels Inventiva pourrait être obligée de réduire de manière significative ses activités, de retarder ou d'interrompre un ou plusieurs de ses programmes de recherche ou de développement, d'étendre ses activités ou de tirer parti de ses opportunités commerciales, et pourrait ne pas pouvoir poursuivre ses activités, la capacité d'Inventiva à obtenir des financements et à conclure des transactions potentielles, le succès futur d'Inventiva dépend de la réussite du développement clinique, des approbations réglementaires et de la commercialisation ultérieure du lanifibranor, les études précliniques ou les essais cliniques antérieurs ne sont pas nécessairement prédictifs des résultats futurs et les résultats des essais cliniques d'Inventiva et de ses partenaires peuvent ne pas étayer les revendications d'Inventiva et de ses partenaires concernant les produits candidats, les attentes d'Inventiva concernant ses essais cliniques peuvent s'avérer erronées et les autorités réglementaires peuvent exiger des arrêts supplémentaires et/ou des modifications supplémentaires des essais cliniques d'Inventiva, les attentes d'Inventiva concernant le plan de développement clinique du lanifibranor pour le traitement de la MASH peuvent ne pas se réaliser et ne pas soutenir l'approbation d'une demande de nouveau médicament (New Drug Application), la capacité d'Inventiva à identifier d'autres produits ou produits candidats présentant un potentiel commercial significatif, les attentes d'Inventiva concernant son projet de réorganisation stratégique et la réduction des effectifs qui en découle, y compris la mise en œuvre et le calendrier de ce projet, les avantages potentiels, les dépenses et les conséquences qui en découlent, la capacité d'Inventiva à mettre en œuvre ses capacités et sa stratégie de commercialisation, de marketing et de fabrication, la capacité d'Inventiva à coopérer avec succès avec ses partenaires existants ou à conclure de nouveaux partenariats, et de remplir ses obligations au titre de tout accord conclu dans le cadre de ces partenariats, les avantages de ses partenariats actuels et futurs sur le développement clinique, les autorisations réglementaires et, le cas échéant, la commercialisation de ses produits candidats, ainsi que la réalisation des étapes importantes prévues dans le cadre de ces partenariats et le calendrier correspondant, Inventiva et ses partenaires peuvent rencontrer des retards substantiels au-delà des attentes dans leurs essais cliniques ou échouer à démontrer la sécurité et l'efficacité à la satisfaction des autorités réglementaires applicables, la capacité d'Inventiva et de ses partenaires à recruter et à retenir des patients dans les études cliniques, le recrutement et la rétention de patients dans les études cliniques est un processus coûteux et chronophage qui pourrait être rendu plus difficile ou impossible par de multiples facteurs échappant au contrôle d'Inventiva et de ses partenaires, les produits candidats d'Inventiva peuvent provoquer des réactions indésirables ou avoir d'autres propriétés qui pourraient retarder ou empêcher leur approbation réglementaire, ou limiter leur potentiel commercial, Inventiva doit faire face à une concurrence importante, et les activités d'Inventiva, les études précliniques et les programmes de développement clinique ainsi que les calendriers, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Inventiva pourraient être affectés de manière significative et négative par des modifications de lois et réglementations, des conditions défavorables dans son secteur d'activité, des événements géopolitiques, tels que le conflit entre la Russie et l'Ukraine et les sanctions qui en découlent, le conflit au Moyen-Orient et le risque connexe d'un conflit plus important, les épidémies, et les conditions macroéconomiques, y compris les évolutions des politiques commerciales internationales, l'inflation mondiale, les fluctuations des marchés financiers et du crédit, des droits de douane et autres barrières commerciales, relations commerciales internationales, troubles politiques et catastrophes naturelles, les marchés financiers incertains et les perturbations dans les systèmes bancaires. Compte tenu de ces risques et incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou à la sincérité de ces déclarations prospectives, prévisions et estimations. En outre, les déclarations prospectives, les prévisions et les estimations ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont invités à ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prévisionnelles.

Veuillez vous référer au Document d'Enregistrement Universel pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 avril 2025 et au Rapport Annuel sur le Formulaire 20-F (Form 20-F) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (la "SEC") le 15 avril 2025 pour d'autres risques et incertitudes affectant Inventiva, y compris ceux décrits sous la rubrique "Facteurs de risque", et dans les futurs documents déposés auprès de la SEC. D'autres risques et incertitudes dont Inventiva n'est pas actuellement consciente peuvent également affecter ses déclarations prévisionnelles et

peuvent faire en sorte que les résultats réels et le calendrier des événements diffèrent matériellement de ceux anticipés. Toutes les informations contenues dans ce communiqué de presse sont à jour à la date du communiqué. Sauf obligation légale, Inventiva n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives mentionnées ci-dessus. Par conséquent, Inventiva n'accepte aucune responsabilité pour les conséquences découlant de l'utilisation de l'une des déclarations susmentionnées.